

----- Message original -----

**Sujet :** [INTERNET] contre la période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau du 1er juillet au 14 septembre 2023 et du 8 juin au 30 juin 2024.

**De :**

**Pour :** pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr <pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr>

**Date :** 30/04/2023 18:08

Bonjour,

En tant que citoyenne française, je souhaite me mobiliser contre ce projet.

En effet, il s'agit d'un animal protégé par la convention de Berne, de plus, leur nombre est régulé par le trafic routier et la forte mortalité juvénile.

Arrêtez cette chasse complètement abusive.

Bien cordialement,

Marie-ève Pietrolongo